



Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 10 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois de mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué en date du trois mars deux mil vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres élus : 15 en fonction : 15 présents : 09

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur Mickaël BRETON, Monsieur Benoit BUTRULLE, Madame Ophélie COSTA, Madame Cécile GUILBERT, Madame Victoire JONCHERAY, Madame Virginie MARZIN, Madame Marie-Claire SACHET, Monsieur Eric SINTES - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:

Monsieur David BARAIZE donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DEMOIS

Madame Florence DEVAUX donne pouvoir à Monsieur Benoit BUTRULLE

Madame Sylvie DOUBLE donne pouvoir Madame Marie-Claire SACHET

Madame Cécile HUET donne pouvoir à Madame Victoire JONCHERAY

Monsieur Julien MALARDENTI donne pouvoir à Monsieur Eric SINTES

Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN donne pouvoir à Madame Virginie MARZIN

Secrétaire de séance : Monsieur Benoit BUTRULLE

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 février 2022 et signatures

Approuvé

2) Commissions communales

➤ Développement durable

Eglise : Calendrier des travaux établi. Nous allons avoir les premières esquisses lors de la prochaine réunion du 4 avril prochain.

Atelier : travaux avancent bien. Nous avons revu les devis sur la partie atelier et la partie plateforme de végétaux.

➤ Habitants

CTG : tous les questionnaires sont revenus dans les mairies respectives (environ 10 % de retours). Des perspectives se dessinent. Le stagiaire pourra, s'il a le temps, faire des fiches actions.

PEDT : l'équipe d'animation travaille sur le projet pédagogique et les animations de l'année. L'objectif est de proposer un planning à l'année aux familles.

Restaurant scolaire : papillote a organisé une table ronde sur les bacs inox. Notre prestataire, à partir de septembre 2022, n'utilisera plus de plastique. Ils finalisent leur transition vers l'inox. Nous avons demandé deux tests d'ici à la rentrée.

Ecole : conseil d'école le 1er mars. Le projet phare 2023 est une classe à la montagne. Les parents élus du conseil d'école vont faire passer un mot ayant pour objet le parking de l'école.

Dispositif Alimen'terre : les 3 volontaires sont arrivées. Elles construisent leurs projets sur ces temps.

Journée citoyenne : inventaire des jeux école fait.

➤ Relations extérieures et coopérations

Sentiers : rencontre avec la commune de Soulaire-et-Bourg et Destination Angers. Le tracé a été travaillé et divisé en deux. Rencontre avec une association équestre également. Le sentier pourrait être reconnu.

Journée citoyenne : journée de formation programmée la semaine prochaine sur la participation citoyenne.

Arbre remarquable : Ecuillé a demandé à être commune test via Angers Loire Métropole.

➤ Vie communale

PCS : rencontre le 17/03 pour finaliser le document.

Journée citoyenne : des pôles ont été mis en place avec le budget.

➤ CCAS

Clic : vote du budget de l'instance avec une cotisation par commune de 0.85€/hbt

3) Finances

Objet : Finances - Budget Principal - vote du compte de gestion et du compte administratif 2021

Monsieur le Maire sort

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1612-12 qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

VU le Compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable ;

VU le Compte administratif 2021 présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal :

✓ **VALIDE** le Compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur ;

✓ **VALIDE** le Compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire ;

	Recettes	Dépenses	Différence	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Section d'investissement	126 966.75 €	146 388.29 €	-19 421.54 €	14 390.29 €	-5 031.25 €
Section de fonctionnement	433 560.10 €	399 267.34 €	34 292.76 €	162 695.44 €	196 988.20 €
				<u>Total</u>	191 956.95 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances Budget principal – Affectation du résultat 2021
--

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Compte administratif 2021 ;

VU la délibération 2022-04 du 10 février 2022 portant sur les restes à réaliser 2021

VU le tableau récapitulatif présenté ci-dessous du budget principal :

	Résultat exercice 2021	Résultat clôture 2020	Résultat clôture 2021 avant RAR	Restes à réaliser Dépenses 2021	Restes à réaliser Recettes 2021	Résultat clôture Avec Restes à réaliser 2021
Investissement	-19 421.54 €	14 390.29 €	-5 031.25 €	46 106.83 €	47 720.42 €	-3 417.66 €
Fonctionnement	34 292.76 €	162 695.44 €	196 988.20 €			196 988.20 €
					Total	193 570.54 €

Le Conseil municipal :

- ✓ **AFFECTE** au compte **1068** (excédents de fonctionnement capitalisés) :

3 417.66 €

- ✓ **AFFECTE** au compte **002** (Résultat de fonctionnement **positif** reporté) :

193 570.54 €

- ✓ **AFFECTE** au compte **001** (Solde d'exécution **négatif** à la section d'investissement reporté) :

5 031.25 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances Budget principal – Budget primitif 2022

Après la présentation du Budget primitif communal par Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif

DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAPITRES/ARTICLES	LIBELLE	BP 2022
011	CHARGES A CARACTERES GENERALES	139 139,60 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	203 827,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (REVERSEMENT INTERCO)	31 844,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	39 909,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	7 417,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		422 236,60 €
023	Virement à la section d'investissement	409 708,06 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 485,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		414 193,06 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		836 429,66 €

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES/ARTICLES	LIBELLE	BP 2022
013	ATTENUATION DE CHARGES	5 950,79 €
70	PRODUITS DES SESRVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	48 484,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	262 500,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	87 700,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	235 224,33 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	0,00 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		639 859,12 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 000,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		3 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		642 859,12 €
R002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	193 570,54 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		836 429,66 €

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRES/ARTICLES	LIBELLE	BP 2022
20	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SAUF OPERATIONS ET 204)	26 800,00 €
204	SUBVENTIONS VERSEES ALM	0,00 €
21	IMMOBILISATION INCORPORELLES (HORS OPERATIONS)	925 205.70 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		952 005.70 €
16	EMPRUNTS ET ASSIMILES	15 198,00 €
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		20 198,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		973 817,29 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	44 552,28 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		47 552,28 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 019 755.98 €
RESTES A REALISER N-1		
D001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ	5 031.25 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 024 787,23 €

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRES/ARTICLES	LIBELLE	BP 2022
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	524 262,50 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	61 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		585 262,50 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	14 710,90 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		14 710,90 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		599 973,40 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	409 708,06 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 485,00 €
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 620,77 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		424 813,83 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 024 787,23 €
R001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 024 787,23 €

Section de fonctionnement : 836 429.66 €

Section d'investissement : 1 024 787.23 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Budget principal – Vote des taux d'imposition 2022

Comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à voter les taux d'imposition des taxes locales.

Pour mémoire, en remplacement de la taxe d'habitation, les communes percevront en 2022 la part départementale de la taxe foncière sur le bâti, complétée ou diminuée par l'application du coefficient correcteur. Ce dernier, ainsi que les bases, nous seront communiqués via les état 1259, encore non reçu à ce jour.

La revalorisation des valeurs locatives cadastrales par l'Etat est estimée à + 3.4 % pour l'année 2022.

Il est proposé de d'augmenter les taux d'imposition :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : (part communale + part départementale) : 45.65 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33.84 %

Le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire et de la Commission finances ;
- **VOTE** les taux proposés pour l'année 2022 ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.Arrivée de Monsieur BRETON 20h50

Objet : Finances - Budget primitif – Subventions communales 2022

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 1311-9 et suivants ;

VU le budget primitif 2022 ;

VU le projet de territoire ;

Subventions aux Associations	Montants	Commentaires
	1 850,00 €	
Association ADMR des Basses Vallées	100,00 €	
Association du 3ème âge	200,00 €	
Association des parents d'élèves d'Ecuillé	200,00 €	
Association Comité des fêtes d'Ecuillé	200,00 €	
Association Courir à Ecuillé	200,00 €	
Association des Randonneurs d'Ecuillé	200,00 €	
Association Les Petites cuillères	200,00 €	
Association SOLIPASS	100,00 €	
Association SOCIETE CHASSE ST HUBERT ECUILLE	250,00 €	Dont 50 € pour la chasse aux renards
FDGON	200,00 €	

Le conseil municipal :

- ✓ **VALIDE** les subventions énoncées ci-dessus.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances - Budget primitif – Fêtes et Cérémonies 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de territoire ;

Fêtes et cérémonies 2021	3 600,00 €
Journée citoyenne	1 000 €
Fête communale	1 800 €
Divers cérémonies (8 mai, 11 novembre, vœux du Maires, mariages, baptêmes...)	500,00 €
Petit déjeuner des entrepreneurs	100.00 €
Divers animations (exemple bâche manifestations communales)	200.00 €

Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** le tableau ci-dessus ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances - Budget primitif – Subventions au CCAS 2022

VU le vote du budget primitif de la commune en date du 10 mars 2022,

CONSIDERANT que le budget du C.C.A.S est composé en majeure partie d'une subvention communale,

Il convient de verser au C.C.A.S la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses.

Le Conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** de verser une subvention de 500 € au CCAS
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances - Prolongation de la ligne de trésorerie

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2022 ;

VU la proposition faite par le Crédit agricole ;

CONSIDERANT que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le Conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale du Crédit agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de 300 000 €, aux conditions suivantes :
 - Montant : 300 000 €
 - Durée : 12 mois

- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné +0.25
Index de décembre 2021 = (-0,580%) + flooré à 0, soit taux min de 0.25 %
- Prélèvement des intérêts Trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office
- Commission d'engagement : 0,10% l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)
- Frais de dossier : Néant
- Déblocage de fonds : par le principe du crédit d'office
- Calcul des intérêts : **sur 365 jours**
 - ✓ **PREND** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires au budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
 - ✓ **PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.
 - ✓ **CONFERE** à M. le Maire ou un de ses adjoints, toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances - Budget Annexe Lagune/Domaine des Êtres - vote du compte de gestion et du compte administratif 2021

Monsieur le Maire sort

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1612-12 qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

VU le Compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable ;

VU le Compte administratif 2021 présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **VALIDE** le Compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur ;
- ✓ **VALIDE** le Compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire ;

	Recettes	Dépenses	Différence	Résultat à la clôture de	Résultat à la clôture de

				l'exercice 2020	l'exercice 2021
Section d'investissement	92 499.43 €	34 774.87 €	57 724.56 €	-31 499.43 €	26 225.13 €
Section de fonctionnement	280 774.87 €	280 774.87 €	0.00 €	20 994.20 €	20 994.20 €
<u>Total</u>					47 219.33 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances Budget Annexe Lagune/Domaine des Êtres – Affectation du résultat 2021

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Compte administratif 2021 ;

VU le tableau récapitulatif présenté ci-dessous du budget lotissement :

	Résultat de l'exercice 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	57 724.56 €	-31 499.43 €	26 226.13 €
Fonctionnement	0.00 €	20 994.20 €	20 994.20 €
<u>Total</u>			47 219.33 €

Le Conseil municipal :

- ✓ **AFFECTE** au compte **1068** (excédents de fonctionnement capitalisés) :

0.00 €

- ✓ **AFFECTE** au compte **002** (Résultat de fonctionnement **positif** reporté) :

20 994.20 €

- ✓ **AFFECTE** au compte **001** (Solde d'exécution **positif** à la section d'investissement reporté) :

26 226.13 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances - Budget Annexe Lagune/Domaine des Êtres – Budget primitif 2022

Après la présentation du Budget primitif lotissement Lagune/Domaine des Êtres par Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif

Dépenses fonctionnement

Chapitre/article	Intitulé	BP 2022
11	Charges à caractère général	114 300,00 €
6015	Terrains à aménager	0,00 €
6045	Achats études, prestations de services (terrains à aménager)	4 300,00 €
605	Achats de matériel, équipements et travaux	110 000,00 €
608	frais accessoires	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	135 224,33 €
6522	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	135 219,33 €
65888	autres	5,00 €
Total des opérations réelles		249 524,33 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	34 774,87 €
7133	Variation des en-cours de production de biens	
71351	Variation des stocks de produits autres que terrains	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	34 774,87 €
Total des opérations d'ordre		34 774,87 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		284 299,20 €

Recettes fonctionnement		
Chapitre/article	Intitulé	BP 2022
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	263 300,00 €
7015	vente de terrains aménagés	263 300,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5,00 €
7588	Autres	5,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,00 €
Total des opérations réelles		263 305,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
7133	Variation des en-cours de production de biens	
71351	Variation des stocks de produits autres que terrains	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €
Total des opérations d'ordre		0,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	20 994,20 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		284 299,20 €

Dépenses

Chapitre/article	Intitulé	BP 2022
168748	Remboursement de l'avance	61 000,00 €
Total des opérations réelles		61 000,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
3351	Terrains	
3354	Etudes et prestations de services	
3355	Travaux	
33581	Frais accessoires	
3555	Terrains aménagés	0,00 €
Total des opérations d'ordre		0,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	
Total des recettes de fonctionnement cumulées		61 000,00 €

Recettes

Chapitre/article	Intitulé	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
1641		
16871	Etat et Etablissements nationaux	
168748	Autres communes	
Total des opérations réelles		0,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	34 774,87 €
3351	Terrains	
3354	Etudes et prestations de services	
3355	Travaux	
33581	Frais accessoire	
3555	Terrain aménagés	34 774,87 €
Total des opérations d'ordre		34 774,87 €
001	Résultat d'investissement reporté	26 225,13 €
Total des recettes d'investissement cumulées		61 000,00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances - Budget Annexe Centre-Bourg - vote du compte de gestion et du compte administratif 2021

Monsieur le Maire sort

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1612-12 qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

VU le Compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable ;

VU le Compte administratif 2021 présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **VALIDE** le Compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur ;
- ✓ **VALIDE** le Compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire ;

	Recettes	Dépenses	Différence	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Section d'investissement	0.00 €	7 732.02 €	7 732.02€	9 000.00 €	1 267.98 €
Section de fonctionnement	7 732.02 €	7 732.11 €	-0.09 €	0.00 €	-0.09 €
<u>Total</u>					1 268.89 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Finances Budget Annexe Centre-bourg – Affectation du résultat 2021
--

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Compte administratif 2021 ;

VU le tableau récapitulatif présenté ci-dessous du budget lotissement :

	Résultat de l'exercice 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	-7732.02€	9 000.00 €	1 267.98 €
Fonctionnement	-0.09 €	0.00 €	-0.09 €
<u>Total</u>			1 267.89 €

Le Conseil municipal :

- ✓ **AFFECTE** au compte **1068** (excédents de fonctionnement capitalisés) :

0.00 €

- ✓ **AFFECTE** au compte **002** (Résultat de fonctionnement **néga**tif reporté) :

0.09 €

- ✓ **AFFECTE** au compte **001** (Solde d'exécution **positif** à la section d'investissement reporté) :

1 267.98 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances - Budget Annexe Centre-bourg – Budget primitif 2022

Après la présentation du Budget primitif du budget lotissement Centre Bourg par Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif

Dépenses fonctionnement	
	BP 22
002 (déficit antérieur)	0,09 €
011 – 6015 (terrain)	249,91 €
011 – 6045 (études)	5 000,00 €
011 – 605 (travaux)	0,00 €
65 – 658 (TVA)	5,00 €
042 – 713351 (stock)	
042 – 71354 (stock)	
042 – 71355 (stock)	7 750,00 €
Total	13 005,00 €

Recettes fonctionnement	
	BP 22
002 (excédent antérieur)	
70 – 7015 (vente terrains)	
75 -758 (TVA)	5,00 €
042 – 71351 (stock)	
042 – 71355 (stock)	
042 – 71355 (stock)	13 000,00 €
773 mandats annulés	
Total	13 005,00 €

Dépenses investissement	
	BP 22
001 (déficit antérieur)	

040 – 3351 (stock)	
040 – 3354 (stock)	
040 – 3355 (stock)	
040 – 3555 (stock)	13 000,00 €
Total	13 000,00 €

Recettes investissement	
	BP 22
001	1 267,98 €
168748 - avance du BP au BA	0,00 €
1641	3 982,02 €
040 – 3351 (stock)	
040 – 3354 (stock)	
040 – 3555 (stock)	7 750,00 €
Total	13 000,00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances - Budget Annexe Les Bruyères - vote du compte de gestion et du compte administratif 2021

Monsieur le Maire sort

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1612-12 qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

VU le Compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable ;

VU le Compte administratif 2021 présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **VALIDE** le Compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur ;
- ✓ **VALIDE** le Compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire ;

	Recettes	Dépenses	Différence	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Section d'investissement	1 100.00 €	1 100.00 €	0.00€	3 900.00 €	3 900.00 €
Section de fonctionnement	1 100.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

<u>Total</u>	3 900.00 €
--------------	-------------------

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Finances Budget Annexe Les Bruyères – Affectation du résultat 2021
--

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Compte administratif 2021 ;

VU le tableau récapitulatif présenté ci-dessous du budget lotissement :

	Résultat de l'exercice 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	0.00€	3 900.00 €	3 900.00 €
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
		<u>Total</u>	3 900.00 €

Le Conseil municipal :

- ✓ **AFFECTE** au compte **1068** (excédents de fonctionnement capitalisés) :

0.00 €
- ✓ **AFFECTE** au compte **002** (Résultat de fonctionnement **positif** reporté) :

0.00 €
- ✓ **AFFECTE** au compte **001** (Solde d'exécution **positif** à la section d'investissement reporté) :

3 900.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances - Budget Annexe Les Bruyères – Budget primitif 2021
--

Après la présentation du Budget primitif du lotissement des Bruyères par Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif

Dépenses fonctionnement	
	BP 22
002 (déficit antérieur)	0,00 €
011 – 6015 (terrain)	0,00 €

011 – 6045 (études)	2 000,00 €
011 – 605 (travaux)	1 900,00 €
65 – 658 (TVA)	5,00 €
042 – 713351 (stock)	0,00 €
042 – 71354 (stock)	0,00 €
042 – 71355 (stock)	1 100,00 €
Total	5 005,00 €

Recettes fonctionnement	
	BP22
002 (excédent antérieur)	
70 – 7015 (vente terrains)	
75 -758 (TVA)	5,00 €
042 – 71351 (stock)	
042 – 71355 (stock)	5 000,00 €
773 mandats annulés	
Total	5 005,00 €

Dépenses investissement	
	BP 22
001 (déficit antérieur)	
040 – 3351 (stock)	
040 – 3354 (stock)	
040 – 3355 (stock)	
040 – 3555 (stock)	5 000,00 €
Total	5 000,00 €

Recettes investissement	
	BP22
001	3 900,00 €

168748 - avance du BP au BA	0,00 €
1641	
040 – 3351 (stock)	
040 – 3354 (stock)	
040 – 3555 (stock)	1 100,00 €
Total	5 000,00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances – Création d'un budget annexe – Chemin du Portineau
--

Pourquoi un budget annexe pour les lotissements ?

1.

La nécessité de connaître le coût final de l'opération : le budget annexe retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement et permet de déterminer la perte ou le gain financier réalisé par la collectivité.

2.

Une obligation fiscale : Les aménagements de lotissements à usage d'habitation sont soumis à la T.V.A. (le régime fiscal de droit commun est celui des droits de mutation). Dès lors qu'il y a assujettissement à la T.V.A., il est nécessaire de tenir une comptabilité dédiée à ces opérations.

3.

Une comptabilité particulière : la comptabilité des stocks de terrains. Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations (comptes 211 ou 23), car l'objectif d'une opération de lotissement n'est justement pas d'immobiliser des terrains, mais au contraire de les vendre le plus rapidement possible. Dès lors la valeur de ces terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stocks (comptes de la classe 3).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.2241-1 ;

VU le Code Général des Impôts ;

VU l'instruction comptable M 14 ;

CONSIDERANT que la création d'un lotissement d'habitation constitue une activité imposable à la T.V.A. en vertu du Code Général des Impôts et qu'elle impose de ce fait la création d'un budget annexe afin d'isoler les opérations des services assujettis dans le budget des communes ;

CONSIDERANT qu'en la matière les règles comptables sont claires, une telle opération menée directement par une commune doit être budgétairement et comptablement retracée dans un document annexe et indépendant du budget principal. Cette disposition permet d'avoir une lecture transparente des opérations d'achat du terrain, de sa division en lots et de la vente de ces lots.

A la clôture de ce budget annexe, c'est à dire lorsque les lots auront été aménagés et vendus en totalité, il sera tiré le bilan de l'opération qui pourra être, équilibrée, excédentaire ou déficitaire.

Le conseil municipal :

✓ **ACCEPTE** les articles suivants :

- **ARTICLE 1^{ER}** :

La création d'un budget annexe intitulé comptablement « Chemin du Portineau », assujettis à la T.V.A. et soumis à la nomenclature budgétaire M 14. Ce budget annexe retracera la totalité des opérations comptables de l'opération « Chemin du Portineau » ;

- **ARTICLE 2 :**

Monsieur le Maire ou un de ses adjoints sont chargés de la déclaration de la T.V.A. au Service des Impôts, et d'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale ;

- **ARTICLE 3 :**

L'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux. Le Maire ou un de ses adjoints sont autorisés à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre, la gestion et la réalisation de ce lotissement y compris la vente des lots ;

- **ARTICLE 4 :**

D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, l'un de ses adjoints, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ✓ **INSCRIT** les recettes et les dépenses au budget 2022 et suivants ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Avance du budget principal au budget annexe « Chemin du portineau »

VU le Code général des collectivités Territoriales

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.2241-1 ;

VU le Code Général des Impôts ;

VU la délibération 2022-24 du 10 mars 2022 portant création du budget annexe « Chemin du portineau » ;

VU le certificat d'inscription au répertoire des Entreprises et des Etablissements

VU le budget primitif 2022 ;

CONSIDERANT le PLUi et notamment l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Centre-Bourg ;

CONSIDERANT qu'un la création d'un budget annexe entraine une avance du budget principal vers le budget annexe « Chemin du portineau »

Le conseil municipal :

- ✓ **INSCRIT** au compte 27638 du Budget principal la somme de 5 000 € ;
- ✓ **INSCRIT** au compte 168748 du Budget annexe « Portineau » la somme de 5 000 € ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances - Budget centre-Bourg – vote du budget primitif
--

Après la présentation du Budget primitif communal par Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif 2022 se présentant comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – 6015 (terrain)	0,00 €	002 (excédent antérieur)	0,00 €
011 – 6045 (études)	5 000,00 €	70 – 7015 (vente terrains)	
011 – 605 (travaux)	0,00 €	75 -758 (TVA)	5,00 €
65 – 658 (TVA)	5,00 €	042 – 71351 (stock)	5 000,00 €
002	0,00 €	042 – 71355 (stock)	0,00 €
042 – 713351 (stock)	0,00 €	042 – 71355 (stock)	0,00 €
042 – 71354 (stock)	0,00 €	773 mandats annulés	0,00 €
042 – 71355 (stock)	0,00 €		
Total	5 005,00 €	Total	5 005,00 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 (déficit antérieur)	0,00 €	168748 - avance du BP au BA	5 000,00 €
040 – 3351 (stock)	5 000,00 €	040 – 3351 (stock)	
040 – 3354 (stock)	0,00 €	040 – 3354 (stock)	
040 – 3355 (stock)	0,00 €	040 – 3555 (stock)	
Total	5 000,00 €	Total	5 000,00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Ressources humaines – Attribution de chèques cadeaux aux agents

VU la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1

VU les règlements URSSAF en la matière,

VU l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003,

VU la délibération 2022-06 du 10 février 2022

CONSIDERANT que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. 9 de la loi n° 83-634),

CONSIDERANT qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Le Conseil municipal

✓ **DECIDE :**

Article 1^{er} : La commune d'Ecuillé attribue des chèques cadeaux aux agents suivants :

- Titulaires,
- Stagiaires,
- Contractuels (CDI)
- Contractuels (CDD), dès lors que le contrat soit égal ou supérieur à 6 mois et présence dans la collectivité au 25 décembre.

Article 2 : Ces chèques cadeaux sont attribués à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes :

- Chèque cadeaux de 70 € par agent.

Article 3 : Ces chèques cadeaux seront distribués aux agents début décembre pour les achats de Noël. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

Article 4 : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, article 6238.

- ✓ **AUTORISE** le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

4) Questions diverses.

- Bureau de vote présidentielle

Tour de table :

Victoire JONCHERAY : interrogation sur les bosses à pied

Date prochain conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Prochain Conseil municipal le jeudi 10 mars 2022

10/03/2022	2022-07	Finances - Budget Principal - vote du compte de gestion et du compte administratif 2021
10/03/2022	2022-08	Finances Budget principal – Affectation du résultat 2021
10/03/2022	2022-09	Finances Budget principal – Budget primitif 2022
10/03/2022	2022-10	Finances - Budget principal – Vote des taux d'imposition 2022
10/03/2022	2022-11	Finances - Budget primitif – Subventions communales 2022
10/03/2022	2022-12	Finances - Budget primitif – Fêtes et Cérémonies 2022
10/03/2022	2022-13	Finances - Budget primitif – Subventions au CCAS 2021

10/03/2022	2022-14	Finances - Prolongation de la ligne de trésorerie
10/03/2022	2022-15	Finances - Budget Annexe Lagune/Domaine des Êtres - vote du compte de gestion et du compte administratif 2021
10/03/2022	2022-16	Finances Budget Annexe Lagune/Domaine des Êtres – Affectation du résultat 2021
10/03/2022	2022-17	Finances - Budget Annexe Lagune/Domaine des Êtres – Budget primitif 2022
10/03/2022	2022-18	Finances - Budget Annexe Centre-Bourg - vote du compte de gestion et du compte administratif 2021
10/03/2022	2022-19	Finances Budget Annexe Centre-bourg – Affectation du résultat 2021
10/03/2022	2022-20	Finances - Budget Annexe Centre-bourg – Budget primitif 2022
10/03/2022	2022-21	Finances - Budget Annexe Les Bruyères - vote du compte de gestion et du compte administratif 2021
10/03/2022	2022-22	Finances Budget Annexe Les Bruyères – Affectation du résultat 2021
10/03/2022	2022-23	Finances - Budget Annexe Les Bruyères – Budget primitif 2022
10/03/2022	2022-24	Finances – Création d'un budget annexe – Chemin du Portineau
10/03/2022	2022-25	Finances – Avance du budget principal au budget annexe « Chemin du Portineau »
10/03/2022	2022-26	Finances - Budget Chemin du Portineau – vote du budget primitif 2022
10/03/2022	2022-27	Ressources humaines – Attribution de chèques cadeaux aux agents